

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 4 juin 2018 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Martin Hudon, Jules Bernier et Michel Gagnon.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier était aussi présent.

**18.06.76      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** monsieur Jean Ouellet  
et résolu unanimement :

**D'accepter** l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**18.06.77      EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2018**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mai 2018;

**Il est proposé par** monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 7 mai 2018.

**18.06.78      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2018**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**D'adopter** le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 mai 2018 sans correction.

**18.06.79      COMPTES**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**D'accepter** la liste de comptes numéro 05, mai 2018, au montant total de 165 158.37 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 45 139.16 \$, une liste des salaires payés au montant de 15 880.17 \$, une liste des comptes à payer au montant de 104 139.04 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

**Est également accepté**, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 270.36 \$.

\*\*      *CORRESPONDANCE*

Madame Denise Lamontagne, mairesse, procède à la lecture de la liste de la correspondance et aucun sujet n'a fait l'objet d'une résolution.

\*\*      *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

**18.06.80      EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LES DEUX PROJETS DE LA T.E.C.Q.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un solde d'environ 500 000 \$ à recevoir sur le programme de la T.E.C.Q.;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a deux projets qui seront réalisés en 2018 pour utiliser cette contribution, soit le projet d'installations d'équipements de déphosphatation aux eaux usées ainsi que le projet de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts sur la rue Principale;

**ATTENDU QUE** la contribution de la T.E.C.Q. sera versée seulement en 2019 par le Ministère, et que la Municipalité devra donc assumer ces frais en attendant le versement de la contribution du Ministère;

**ATTENDU QUE** la programmation de travaux concernant ces deux projets a été produite et approuvée par le Ministère, donc la contribution à recevoir est approuvée;

**ATTENDU QUE** l'article 1093 du Code municipal du Québec permet à « toute municipalité de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine. »

**Il est proposé par** monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

**De contracter** un emprunt temporaire d'un maximum de 500 000 \$ auprès de la Caisse populaire ou de toute autre institution financière afin de couvrir le paiement des dépenses des deux projets qui seront réalisés en 2018 et couvert par la contribution de la T.E.C.Q.

**D'autoriser** le directeur général à demander des soumissions pour l'emprunt temporaire et de présenter les résultats à la prochaine séance du conseil municipal.

**18.06.81      ATTRIBUTION DU MANDAT D'INGÉNIERIE POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU #68 SUR LE CHEMIN DE LA CHUTE-BLANCHE**

**ATTENDU QUE** le ponceau #68 sur le chemin de la Chute-Blanche, ayant un diamètre de 7 pieds, est gravement endommagé et qu'il nécessite d'être remplacé prochainement;

**ATTENDU QUE** nous devons préparer des plans et devis pour le remplacement de ce ponceau, documents que nous devons fournir préalablement au M.F.F.P. afin d'obtenir notre autorisation d'effectuer les travaux;

**ATTENDU QUE** le montant estimé pour ces plans et devis est inférieur à 25 000 \$, nous avons décidé d'octroyer le contrat de gré à gré;

**Il est proposé par** monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

**D'attribuer** le mandat d'ingénierie à la firme MSH Services conseils pour un montant de 7 415 \$ avant taxes pour réaliser les relevés, les plans et devis et devis ainsi que 25 heures de surveillance de chantier.

**18.06.82      DEMANDE D'AUTORISATION AU M.F.F.P. CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU PONCEAU #68 SUR LE CHEMIN DE LA CHUTE-BLANCHE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a engagé la firme MSH Services conseil afin de réaliser l'ingénierie nécessaire au remplacement du ponceau #68 sur le chemin de la Chute-Blanche;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit présenter une demande d'autorisation en vertu de l'article 128.7 de la L.C.M.V.F. au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin d'avoir l'autorisation de faire les travaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire que son ingénieur au projet prépare cette demande;

**Il est proposé par** monsieur Martin Hudon  
et résolu unanimement :

**De mandater** la firme MSH Services conseil pour préparer la demande d'autorisation au MFFP et de leur transmettre.

**De payer** les frais de 1 919 \$ à l'ordre du Ministre des Finances exigé avec la demande d'autorisation.

**18.06.83 REDDITION DE COMPTES POUR LE PROGRAMME D'AIDE  
À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERL)  
2017**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transport a versé une compensation de 152 595 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**il n'y a plus de rapport produit par un vérificateur externe sur la reddition de comptes, et que celle-ci a été faite directement dans le rapport financier 2017 transmis au ministère.

**Il est proposé par** monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

**D'informer** le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, c'est-à-dire par une reddition de comptes à même le rapport financier 2017 transmis au MAMOT.

**18.06.84 ENTENTE 2018 AVEC LE REFUGE ANIMAL**

**Il est proposé par** monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

**De renouveler** l'entente avec Le Refuge Animal inc. de Roberval pour un service de fourrière dans les limites territoriales de Sainte-Jeanne-d'Arc pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 pour la somme de

3 740.62 \$ taxes incluses.

**D'autoriser** la mairesse et le secrétaire-trésorier à signer les documents relatifs à cette entente.

#### **18.06.85      CHANGEMENT À L'HORAIRE DU VIEUX-MOULIN**

**ATTENDU QUE** depuis plusieurs années, nous obtenions une subvention d'Emploi d'été Canada afin de couvrir 100 % des salaires des 2 guides étudiants au Vieux-Moulin, soit 8 semaines à 40 heures par semaine chacun;

**ATTENDU QUE** cette année, le programme Emploi d'été Canada nous a accordé une subvention de 30 heures par semaine pendant 8 semaines, et ce pour 2 guides étudiants;

**ATTENDU QUE** pour combler cette baisse de subvention de 10 heures par semaine par guide, la Municipalité a décidé de réviser les heures d'ouverture du Vieux-Moulin;

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**De fixer** les heures d'ouverture du Vieux-Moulin de 10h à 17h du lundi au vendredi, soit une heure de moins par jour que l'horaire des années passées (7 heures par semaine);

**D'absorber** le reste de l'écart à même le budget accordé au guide adulte, soit en donnant plus d'heures au guides étudiants et un peu moins au guide adulte.

#### **18.06.86      CONTRAT POUR L'ARROSAGE DES PLANTES DE LA MUNICIPALITÉ**

**Il est proposé par** monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

**De donner** à Mme Jeannette Bourassa le contrat d'arrosage des plantes de la municipalité pour l'été 2018, et ce au taux de 15,50 \$ de l'heure, soit une augmentation de 0,50 \$ par rapport au taux 2017.

#### **18.06.87      EMPLOI ADULTE AU VIEUX-MOULIN**

**Il est proposé par** monsieur Jean Ouellet  
et résolu unanimement :

**D'embaucher** Mme Sylvie Jacques comme guide adulte au Vieux-Moulin pour la saison estivale 2018. Le taux horaire est établi à 15 \$ de l'heure et elle devrait effectuer environ 28 heures par semaine.

#### **18.06.88      EMBAUCHE DES EMPLOIS D'ÉTÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 7 curriculum vitae suite à la publication des emplois d'été disponibles, et que 6 de ces étudiants se sont présentés en entrevue au comité de sélection;

**ATTENDU QUE** cinq emplois étaient disponibles, et qu'un autre pourrait s'ajouter conditionnellement à l'obtention d'une subvention;

**Il est proposé par** monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

**D'embaucher** les trois étudiants suivants comme animateurs du camp de jour de la Municipalité : Charlotte Duchesne-Desbiens, Noémie Gagnon et Lydia Bélanger.

**D'embaucher** les deux étudiants suivants comme guides du Vieux-Moulin : Félix Côté et Cléo Côté.

**D'embaucher**, conditionnellement à l'obtention d'une subvention couvrant la totalité de son salaire, Shawn Harvey comme accompagnateur au camp de jour pour suivre un enfant nécessitant une surveillance et un accompagnement un pour un.

#### **18.06.89      NETTOYAGE DU BLOC SANITAIRE AU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL**

**Il est proposé par** monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

**D'embauche** Mme Marielle Morin pour faire le nettoyage du bloc sanitaire au Parc intergénérationnel pour l'été 2018, et ce au taux de 12 \$ de l'heure. Les tâches consistent à faire le ménage du bloc sanitaire à chaque jour, débarrasser les portes le matin et les brosser le soir, représentant 1 heure par jour.

#### **\*\*DISTINCTION AU RÉSEAU BIBLIO SAGUENAY-LAC-ST-JEAN\*\***

Monsieur Jules Bernier tient à féliciter, au nom du conseil municipal, monsieur le conseiller François Théberge qui a été nommé l' élu municipal de l'année lors de l'AGA du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-St-Jean tenue à Alma le 31 mai dernier. Monsieur Théberge, représentant

municipal de la bibliothèque publique de Ste-Jeanne-d'Arc, a remporté les honneurs pour son implication lors des activités, sa disponibilité et son écoute auprès du comité de bibliothèque ainsi que les efforts de promotion dont il fait preuve afin de faire connaître la bibliothèque de sa municipalité.

**\*\*      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h12, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Denise Lamontagne, mairesse

\_\_\_\_\_  
Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier